

Point Mob : présentation

1 Qu'est-ce qu'un Point Mob ?

Un Point Mob est un centre de mobilité qui combine différents types de mobilité partagée et durable. Il est conçu afin de fournir et de promouvoir des opportunités locales de transport multimodal et sur mesure. Chaque Point Mob a son propre nom afin d'être intégré dans les planificateurs d'itinéraires.

Il est adapté aux besoins d'un quartier et plusieurs points peuvent être disponibles dans la ville. Tout comme une gare ferroviaire est la principale plaque tournante de la mobilité d'une ville, un Point Mob est le centre névralgique d'un quartier.

Sa fonction principale concerne la mobilité, mais d'autres services peuvent également être offerts : des informations sur les activités du quartier, point de rendez-vous, un foodtruck, un casier pour les dépôts de colis ou des casques de vélo, etc.

Afin d'être efficace, une ville (ou un village) doit disposer d'un réseau de Points Mob idéalement situés : dans les quartiers, les zones d'activités ou à proximité des centres commerciaux.



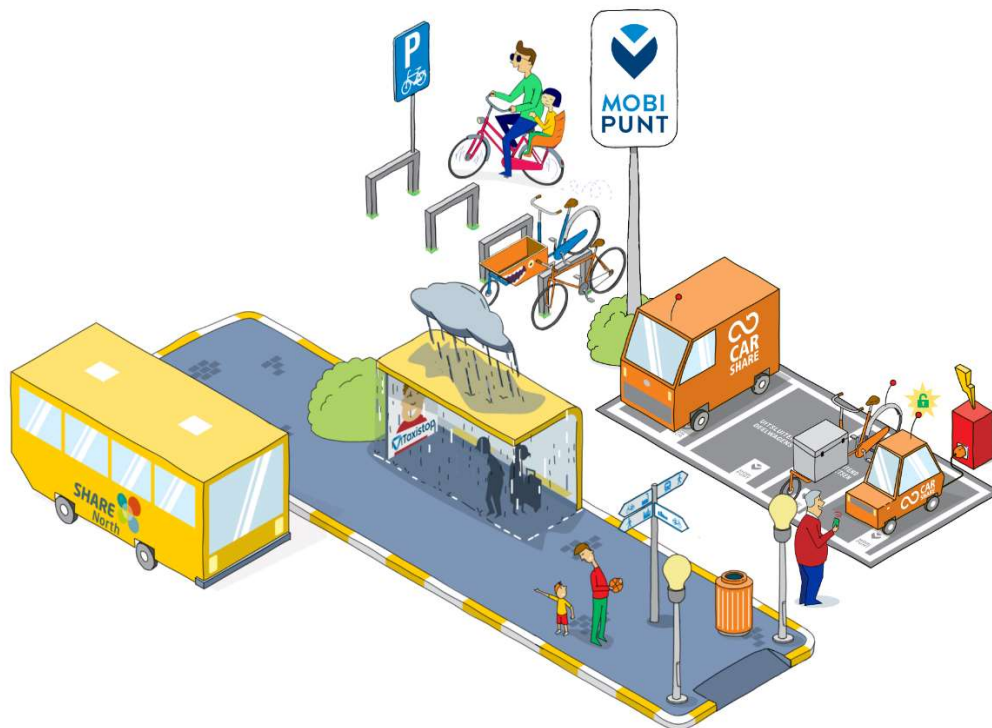
2 Fonctions

Les essentiels	Mobilité supplémentaire
<ul style="list-style-type: none"> ● Parking d'autopartage : Au moins 2 places de parkings pour voitures partagées. Ces voitures partagées peuvent être utilisées par les entreprises pendant les heures de bureau et par les habitants du quartier après les heures de travail. Des abris, avec un toit végétalisé ou des panneaux solaires, peuvent être envisagés pour protéger les voitures partagées contre la chaleur et la grêle. En Wallonie, le nombre de voitures partagées étant limité, ce critère n'est pas considéré comme un critère d'exclusion, mais celui-ci devra être considéré en priorité ! ● Parking vélo: pour les vélos des navetteurs ou des covoitureurs. Le parking vélo sera de préférence abrité. ● Proximité d'un arrêt de transport public ● Facilement accessible pour tous, y compris les personnes PMR ● Un environnement agréable, comprenant un éclairage de qualité (LED) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Vélos partagés: opérateur de vélo partagés pour se rendre au travail ou pour une utilisation privée. Peuvent éventuellement être des vélos électriques. ● Bornes électriques: pour les voitures (partagées et privées), les scooters, les vélos ● Zone Kiss and ride ou une voie pour les taxis et le covoiturage (parking facile d'accès). ● Signalisation des sentiers de randonnée et des pistes cyclables ● Endroit sécurisé pour ranger les vélos ● Pompe à vélo publique 
Confort supplémentaire	Fonctions supplémentaires
<ul style="list-style-type: none"> ● Tables/bancs ● Poubelles ou point de recyclage local ● Abris pour les covoitureurs ou les usagers des transports publics ● Point d'eau potable ● Toilettes publiques avec installations pour les bébés. ● Bande rugueuse pour aveugles et malvoyants ● WIFI 	<ul style="list-style-type: none"> ● Casiers partagés (avec code d'accès numérique pour les achats en ligne, les sièges enfants pour les voitures partagées, les casques de vélo, les transferts de clés pour AirBnB ou les voitures partagées,...) ● Armoires réfrigérées pour la distribution de nourriture ● Boîtes à livres / échange de livres ● Panneau d'affichage numérique pour les activités de quartier, informations en temps réel sur les transports publics, Ces panneaux sont alimentés par des panneaux solaires. ● Points de charge pour smartphones ● Intégration d'éléments verts sur les abris et autour du Point Mob ● Boîte aux lettres ● Distribution de journaux et magazines gratuits 

3 Critères de labellisation

- Disposition des cinq fonctions de base : l'autopartage*, la proximité d'un arrêt de transport public et un parking de qualité pour les vélos sont essentiels. Un bon éclairage et une bonne accessibilité vont de soi.
- Proximité d'autres fonctions de quartier : à une distance de marche maximale de 10 minutes
- Installations de haute qualité (dimensions des places de stationnement, exigences techniques des stations de recharge, accessibilité, éclairage, durabilité des matériaux). Taxistop vous conseille de consulter des experts afin d'atteindre la meilleure qualité.
- Intégration des investissements infrastructureux dans un plan communal général de mobilité partagée.
- Chaque Point Mob possède un nom unique.
- Marquage du Point Mob clair et visible.

En Wallonie, le nombre de voitures partagées étant limité, ce critère n'est pas considéré comme un critère d'exclusion, mais celui-ci devra être considéré en priorité !



Point Mob : critères essentiels

4 Branding

Aujourd'hui, en Belgique, il existe déjà de nombreuses stations d'autopartage avec des fonctions supplémentaires. Ce sont en fait déjà des Points Mob.

Cependant, le concept n'est pas identifiable, tant pour les urbanistes que pour les usagers et les autorités. Un nom clair et une image reconnaissable, utilisés partout en Belgique, permettront une amélioration de la qualité, de l'utilisation et une mise en œuvre accélérée de ces Points Mob. Taxistop asbl a donc opté pour un nom et une image de marque clairs afin de faciliter et de promouvoir le comportement multimodal par le biais de la mobilité partagée.

Le nom 'Point Mob' est protégé en tant que marque déposée. Ce faisant, les initiateurs veulent s'assurer de la qualité des Points Mob.

Taxistop impose une obligation de notification comme condition d'utilisation du nom et du logo Point Mob : l'emplacement, le nom et les principales fonctionnalités du Point Mob doivent être signalés à Taxistop asbl. Ces données sont traitées dans une base de données ouverte pour une utilisation ultérieure par les planificateurs d'itinéraires, etc.

5 Procédure pour l'installation d'un Point Mob

Un Point Mob peut être installé rapidement en **renommant les places de parking existantes** pour les voitures partagées en « Point Mob », à condition qu'elles répondent aux critères susmentionnés. Ils peuvent également être installés rapidement et à court terme en développant un parking à vélos de haute qualité.

Cependant, la mise en place de **nouveaux Points Mob** peut prendre du temps et nécessite une planification minutieuse. Les étapes suivantes permettent de déterminer les éléments à prendre en considération pour aider à la mise en place :

1. Quelles sont les ressources disponibles?
2. Qui sont les principaux acteurs de la zone et quels sont leurs désirs et besoins en matière de Point Mob? Idéalement, les principales parties prenantes devraient inclure des représentants de :

- Service mobilité de la commune
- Représentants politiques (membres de la commission mobilité)
- Organisations de quartier
- Opérateurs de transport

3. Quel est l'emplacement le plus approprié ?

Des visites de terrain peuvent fournir des renseignements utiles sur les tendances du trafic local et aider au développement du projet. Les Points Mob devraient idéalement être installés à un endroit où il y a une limitation de vitesse.

4. Lors de la mise en place d'un nouveau Point Mob, il convient d'inclure les résultats de la consultation avec les différentes parties prenantes.

Il est recommandé de tenir compte de la possibilité de développements futurs qui pourraient inclure des extensions et des caractéristiques supplémentaires. Il est également utile de réfléchir aux améliorations apportées aux zones environnantes en investissant dans des plantes et de la végétation et/ou en augmentant la qualité des installations pour les cyclistes et les piétons afin qu'elles soient le plus attrayantes possible.

5. Une fois l'ébauche du plan terminée, les résidents et les commerçants locaux peuvent en être informés et recevront des renseignements qui devraient comprendre les éléments suivants :

- A quoi ressemblera le Point Mob
- Quels seront les bénéfices pour le quartier et les utilisateurs (par exemple, l'impact sur la possession de voiture et ses bénéfices,...)
- Les coordonnées et contacts afin de permettre les questions, commentaires, avis

6. Ouverture d'un Point Mob : Inviter les médias locaux et toutes les parties prenantes à une cérémonie d'ouverture officielle.

Réaménagement urbain : La rénovation d'une place de village, la création de nouvelles zones de PME, ou un projet de rénovation urbaine à grande échelle, sont autant d'opportunités idéales pour l'installation de Points Mob.

Les Points Mob devraient faire partie de la planification et des considérations budgétaires afin de s'assurer qu'ils puissent pleinement être intégrés dans l'infrastructure et l'environnement.

6 Contact

Taxistop asbl - Rue Buisson Saint-Guibert 1B – 5030 Gembloux

Pour Bruxelles : Sandrine Vokaer, coordinatrice de projets. 02 227 93 07 – svo@taxistop.be

Pour la Wallonie : Alice Burton, chargée de projets. 081 62 50 99 – alb@taxistop.be